



## Compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2009

**L'an deux mille neuf , le mardi 10 février , à vingt heures , le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Régis SARAZIN , Maire.**

**Présents :** M. MILLION , Mme AMADO, Mme CHOPART, M. GALAS, Mme STEINSCHNEIDER, M. RICHARD, Mme LESNIAK, M. BAROSSO, M. ROUX, Melle BOUZI, M. ZUPPINGER à partir de 20h40, Mme WAUQUIEZ, M. BLONDELLOT, Mme KOLUSNIWSKI, M. GENTIL, M. LEFRANCOIS, Mme DEMENGE, M. BELLANCE, M. SCHMITT, Mme TOMAZ, Mme JEAN BAPTISTE SIMONNE, M. QUERCY, M. ROSSIGNOL, M. TORRENT.

**Absents excusés qui ont donné pouvoir**

M. ZUPPINGER à Mme WAUQUIEZ, Mme LECOINTRE à Mme AMADO, Mme SOMMIER à M. MILLION, Mme LARBOUILLAT à M. QUERCY

**Absente excusée :** Mme MEBARKI

**Secrétaire de séance :** Mme KOLUSNIEWSKI

Le précédent compte rendu est approuvé par le conseil municipal à l'exception des membres du groupe d'opposition.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de présenter un point supplémentaire : 9. demande de subvention- fonds parlementaire.

## Finances

---

- **1. Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les réalisations 2008, il présente la situation budgétaire de fin d'année. Dans le même temps il présente les projets qui seront envisagés en 2009.

Le débat s'instaure.

20h40 arrivée de Mr ZUPPINGER

- **2. Mise en non valeur**

Monsieur ROUX présente la demande de Monsieur le Trésorier de mettre en non valeur 4 titres pour un montant total de 41,96 €, en raison de la modicité de chaque titre et de l'absence de prestation familiale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la mise en non valeur des titres précités.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés***

- **3 . Délégation de service public**

Objet : conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission des Délégations de Services Publics de la collectivité.

Monsieur MILLION, Maire adjoint , présente les modalités de création de la commission de délégation de services publics celle-ci sera élue pour la durée de la mandature.

-Vu l'article L. 1411-5 du CGCT indiquant pour la composition de la commission Délégation de Service Public: " Après décision sur le principe de la délégation, il est procédé à une publicité et à un recueil d'offres dans les conditions prévues aux « troisième et quatrième » alinéas de l'article L 1411-1. Les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée :

a) Lorsqu'il s'agit... d'une commune de 3.500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

b)

...Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

« peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ... désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. »"

- Vu l'article D. 1411-3 du CGCT indiquant que "Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. "

- Vu l'article D. 1411-4 du CGCT indiquant que "les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de siège de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. "

- Vu l'article D. 1411-5 du CGCT indiquant que "L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes. "

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- que le dépôt des listes dans le respect des articles L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 du CGCT pourra être fait valablement jusqu'au jour du Conseil Municipal dédié à cette élection, aux heures ouvrables de la mairie, au secrétariat de celle-ci, contre récépissé;

- que l'élection portera sur la création de la commission de Délégations de Services Publics pour la totalité des procédures de Délégations de Services Publics que la collectivité mettra en œuvre jusqu'à la fin de ce mandat.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés***

## Le Personnel

### ● **1 . Création d'un emploi d'ingénieur territorial**

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi d'Ingénieur territorial.

La création de cet emploi permettra à la commune de pouvoir procéder à la nomination, par voie de mutation, d'un agent dont la candidature a été retenue en vue de pourvoir le poste de Directeur des Services Techniques, suite au départ en retraite de l'agent occupant jusqu'alors ces fonctions, et afin de répondre aux besoins de consolidation et de structuration des services.

Cet agent exercera les missions :

- d'encadrement et de management opérationnel des équipes techniques ;
- d'élaboration, de planification et de suivi des prestations et travaux effectués en régie et par les entreprises extérieures ;
- de gestion du domaine public communal ;
- d'élaboration et suivi budgétaire des charges de fonctionnement et des investissements ;
- de réalisation d'études, de tableaux de bord et d'outils d'aide à la décision des élus ;
- d'élaboration des pièces constitutives des DCE et de suivi des procédures de marchés publics ;
- de programmation et d'exécution des plans annuels et pluriannuels, en matière de gestion des bâtiments, voiries, réseaux et espaces verts ;
- de collaboration à la réflexion sur la mise en place d'un agenda 21 ;
- de veille juridique relative à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité des espaces publics et ERP ;

A l'unanimité , le conseil municipal autorise la création du poste précité .

### ● **2 . Approbation de la convention relative aux prestations d'assurance perte d'emploi proposée par le centre de gestion de seine et marne**

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dispose que « *les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et*

*établissements, à la demande de ces collectivités et établissements ».*

Le Centre de Gestion de Seine et Marne propose, depuis 2004, une prestation de service en matière d'étude et de conseil quant aux droits ouverts à l'assurance pour perte d'emploi des personnels des collectivités territoriales et établissements de Seine et Marne en auto-assurance.

Les prestations pouvant être réalisées à la demande de la collectivité sont :

- 1) l'explication de la réglementation chômage telle qu'elle s'applique aux agents employés par les collectivités locales et leurs établissements publics ;
- 2) la réalisation de l'étude et du calcul de l'indemnité en lieu et place de la collectivité ;
- 3) l'actualisation d'un dossier déjà traité par le Centre de Gestion, en vertu d'un texte réglementaire et d'une décision UNEDIC.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'Administration de CDG77 du 6 octobre 2006, comme suit :

- 109,00 € par dossier à traiter ;
- 18,00 € par demande d'actualisation de dossier.

Il est précisé que l'adhésion de la commune au Pôle Emploi (ex-ASSEDIC et ANPE) concerne l'étude et la liquidation des droits ouverts aux personnels non titulaires (contractuels et vacataires), les prestations proposées par le Centre de Gestion se limitent aux éventuels agents communaux, fonctionnaires stagiaires ou titulaires, qui répondraient aux conditions pour bénéficier du versement d'une allocation perte d'emploi.

Monsieur le Maire propose d'approuver la signature de la convention relative aux prestations d'assurance perte d'emploi assurées par le CDG77, pour l'année 2009.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention précitée.

## Travaux

---

- **1 . CLSH . Demande de subvention ; fonds européen**

Dans le cadre de la réalisation du Centre de Loisirs sans Hébergement, Monsieur RICHARD, Maire adjoint chargé des travaux propose de solliciter une subvention des fonds européens, et plus particulièrement dans le cadre des fonds dévolus à l'environnement .

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des fonds européens.

- **2 . demande de subvention DGE**

Monsieur RICHARD, Maire Adjoint aux travaux rappelle à l'assemblée que certains travaux sont éligibles à la dotation globale de fonctionnement :

### **RENFORCEMENT DU RESEAU AEP CHEMIN DU VIEUX NOIX**

Le réseau d'eau potable et défense incendie doit être rénové dans certains secteurs de la commune.

L'ensemble de ces opérations suit une logique qui consiste à procéder aux travaux de renforcement au fur et à mesure que des travaux de voirie sont exécutés et que l'extension des renforcements en eau potable répond aux critères déterminés sur le plan général de rénovation du réseau d'eau potable et de la défense incendie.

Cette année le chemin du Vieux Noix a été choisit car il fait suite à des travaux de renforcement exécutés en 2008 et parce que la voirie sera fait dans le cadre du contrat triennal tranche 2009.

Le coût du renforcement s'élève à **53 010.31 € TTC.**

Une subvention globale de 25% peut-être retenue dans le cadre des travaux au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

## **AMENAGEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE L'ANNEXE DES ATELIERS MUNICIPAUX (BATIMENTS NANTELEC)**

Les bâtiments de l'ancienne société Nantelec ont été rachetés afin de procéder à l'extension des services techniques communaux.

L'ensemble des constructions doit subir des travaux de mise en conformité électrique et l'aménagement de locaux commun et de douche ainsi que le mise aux normes du hangar pour permettra le stockage de matériel et de véhicules.

Le coût global de la première tranche (mise aux normes électriques et hygiènes) peut être évaluée à la somme de **82 000,00 € HT**

Une subvention de 35% sur le montant hors taxes peut-être demandée.

Le conseil municipal, à l'unanimité , autorise Monsieur à solliciter la dotation globale d'équipement pour les opérations précités .

## **Affaires générales**

---

- **1 . Ouverture dominicale « la Halle aux Chaussures »**

Le Directeur Départemental du Travail saisit le Conseil Municipal de la demande de la Société « la Halle aux Chaussures » d'ouverture dominicale.

Madame LESNIAK, Maire Adjoint déléguée à l'économie, présente cette demande.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 18 voix pour, une abstention et cinq contre émet un avis favorable à l'ouverture du magasin la Halle aux Chaussures, le dimanche .

- **2. Demande de subvention fonds parlementaire**

Dans le cadre de l'aménagement des locaux acquis en 2008 dans la zone (ex Nantelec) en ateliers municipaux, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des fonds parlementaires auprès de Mr le Sénateur subvention d'un montant de 12 000 €.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des fonds parlementaire.

## Questions diverses

---

Questions déposées par l'opposition :

**Madame Isabelle Larbouillat, Monsieur François Torrent,  
membres de la commission « sécurité et circulation »**

### **Hypercentre commercial et plan de circulation de Nanteuil-lès-Meaux**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2008 de la commission « sécurité et circulation », nous avons soulevé le problème de circulation que ne manquerait pas d'occasionner la construction de plusieurs grandes surfaces à proximité ou au sein de notre commune.

Depuis cette date, le sujet n'a toujours pas été traité malgré nos demandes.

Nous vous avons par exemple interrogé lors de la séance de notre conseil municipal le 10 décembre dernier sur vos intentions et, notamment, sur l'opportunité de réunir rapidement la commission concernée pour lancer la réflexion. Vous nous avez répondu que cette commission se réunirait très prochainement et qu'elle pourrait se saisir du problème.

La commission s'est effectivement réunie le 20 janvier 2009 mais n'a pas retenu nos propositions pour engager une véritable concertation avec les riverains, principalement ceux du chemin des Bordes Rouges dont nous savons qu'il recevra l'accueil principal du nouvel hypermarché.

Dans votre discours de vœux, vous avez déclaré que « le nouveau magasin Carrefour et un centre commercial [...] verront le jour en 2009 ».

Il y a urgence. Les membres du groupe de la gauche rassemblée pour Nanteuil appellent à la mise en place sans délai d'un comité de concertation avec les riverains concernés d'une part, et à une réflexion large sur le plan de circulation de notre commune d'autre part.

En effet, comme cela est fort probable, l'ouverture de l'hypercentre commercial entraînera un accroissement significatif de la circulation routière sur notre commune qui ne manquera pas de nuire considérablement à la tranquillité des riverains des axes principaux.

Nous souhaitons savoir quelles sont les mesures prises par votre majorité pour réduire les nuisances pour les riverains de ce nouveau temple de la consommation et votre position concernant notre demande d'une concertation publique la plus large possible.

Mr le Maire se félicite de l'installation de ce magasin et également de la reprise des commerçants de la galerie, volonté municipale . Ce magasin est la résultante du regroupement des deux magasins Champion, qui auraient pu s'installer ailleurs , ce qui aurait été préjudiciable à la Ville et à l'emploi sur ce secteur. Il précise qu'une des entrées se fera par Conforama, une autre par la pizza Del Arte et une voie en discussion avec le Groupe Carrefour est à l'étude pour aller vers vers l'A140 .

Ce projet se fait en corrélation avec la CAPM pour ce qui est du rond point . Rond point devant irriguer et faciliter la fluidité de la circulation ; Ces points clés qu'ils seront éclaircis seront proposés à la discussion de la commission circulation , comme annoncé ;

**Madame Isabelle Larbouillat, Madame Carmen Jean-Baptiste-Simonne,  
membres de la commission « affaires scolaires »,  
et les membres du groupe de la gauche rassemblée pour Nanteuil  
Devenir de l'école François de Tesson**

Lors de vos vœux, vous avez indiqué : « Concernant le projet d'une nouvelle école aux Saints-Pères. Un bureau d'études mandaté par nos soins a mené une enquête auprès des

parents d'élèves ainsi que sur l'évolution démographique de notre ville. Malgré l'arrivée des enfants des 120 logements réalisés par la Ville en corrélation avec « 3 Moulins Habitat », et la société BDM, compte tenu de notre population et des enfants qui vont intégrer plus fortement les collèges et lycées que les écoles primaires, il n'apparaît donc plus aussi pressant de lancer

la construction d'une nouvelle école Tessian. Nous avons acquis le foncier, nous lançons les études mais moins dans la précipitation, et c'est tant mieux. »

Cette affirmation a surpris plus d'un parent du quartier des Saints-Pères.

Dans vos promesses électorales, vous aviez pourtant annoncé que la construction de cette nouvelle école constituait une priorité. Vous aviez d'ailleurs placé ce projet devant la construction du groupe scolaire Bailly/Oblin.

Aujourd'hui, vous faites machine arrière.

Pourtant, le besoin d'écoles rénovées et modernisées, capables d'accueillir dans de meilleures conditions les petits nanteuillais, demeure.

Les élus du groupe de la gauche rassemblée souhaitent que vous indiquiez précisément le calendrier prévisionnel de rénovation ou de reconstruction de chacune des écoles de Nanteuil.

Mr le Maire rappelle qu'une étude a été réalisée par un programmiste, étude qui a démontré qu'il n'y avait pas d'urgence compte tenu des baisses d'effectifs dans cette école. L'idée de reconstruire Tessian est toujours d'actualité, mais n'a plus la même urgence. Il est important en cette période de crise de bien étudier ce projet et de ne plus le réaliser dans l'urgence ;

**Madame Isabelle Larbouillat, Monsieur Régis Rossignol,  
membres de la commission « environnement »,  
et les membres du groupe de la gauche rassemblée pour Nanteuil  
Les antennes relais du clocher de l'église**

Le conseil municipal avait été saisi en dernière minute d'une autorisation d'installation d'une seconde antenne relais par la société SFR sur le clocher de l'église lors de sa séance de novembre.

Les élus de la gauche rassemblée avaient immédiatement exigé le report de l'étude de cette délibération et demandé qu'elle soit préalablement étudiée en commission environnement.

Suite à notre demande, vous avez accepté de soumettre le sujet à la commission environnement du 27 novembre 2008.

A cette occasion, vous aviez convié un « expert » de la société Stratecom, entreprise prestataire des trois opérateurs nationaux pour assurer leur promotion. Il ne nous avait pas convaincu et nous avons demandé à la présidente de la commission de nous fournir un certain nombre d'éléments, notamment concernant la première antenne déjà installée.

A ce jour, aucun nouvel élément ne nous est parvenu.

Nous avons également demandé qu'une concertation avec les riverains soit mise en place. Là encore, un refus nous avait été opposé et, à ce jour, aucune information publique n'a été réalisée.

Pourtant, le sujet est important. Les effets sur la santé de telles installations restent incertains.

La justice elle-même vient de condamner Bouygues Telecom à démonter une installation trop proche des habitations et à indemniser les riverains. Un collectif nommé TcherMOBILE, fondé par la FCPE et la Ligue de l'enseignement notamment, en lien avec un centre de recherche indépendant, appelle à l'application stricte du principe de précaution.

Les élus de la gauche rassemblée souhaitent savoir quelle est la position de la majorité concernant l'installation d'une seconde antenne d'une part, et l'opportunité de maintenir la première antenne d'autre part. Ils renouvellent leur demande d'une réunion publique à ce sujet.

Mr le Maire précise que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal .

**Monsieur Guillaume Quercy, Monsieur François Torrent,  
membres de la commission « urbanisme »,  
et les membres du groupe de la gauche rassemblée pour Nanteuil  
Calendrier de réalisation des 120 logements avenue F. de Tessan**

Lors de vos vœux, vous avez évoqué la réalisation des 120 logements par le bailleur HLM « 3 Moulins Habitat » et la société commerciale « BDM » à l'entrée des Saints-Pères.

Dans de nombreuses villes, la crise immobilière a ralenti la réalisation de ce type de vaste ensemble immobilier. En effet, l'équilibre financier d'une telle opération est principalement lié à la vente des logements privés qu'elle contient.

Or, comme nous l'avons constaté dans la réalisation du budget 2008, les transactions immobilières ont fortement chuté à Nanteuil. Sur le poste de recettes des droits de mutations vous réalisez seulement 43% du montant prévisionnel budgété. C'est un indicateur important qui illustre le fort ralentissement du marché immobilier dans notre secteur.

De même que cette crise sans précédent met en cause votre projet de construction d'une nouvelle école Tessan – vous escomptiez sur le produit de la vente des actuels locaux de l'école pour financer l'investissement dans la nouvelle – les élus de la gauche rassemblée souhaitent savoir si elle vous conduit également à réviser votre prévision de livraison des 120 logements de l'avenue François de Tessan d'une part, et quelle est aujourd'hui la date prévisionnelle probable de cette livraison d'autre part.

Monsieur Claude MILLION constate l'effet de la crise mais précise qu'en l'état du dossier , un transfert partiel du permis de construire a été effectué vers la société 3 Moulins Habitat ce qui va permettre de construire les logements HLM avant la réalisation de la vente des appartements privés .

Le financement est en cours de finalisation.

**Infos CAPM :**

Communication : le 25 Avril randonnée cyclotouristique  
Le 6 Juin tournoi de pétanque

Transports : réunion qui s'est tenue en gare SNCF , démonstration d'un accès handicapé pour changer de quai

Nouvelles compétences : en cours diagnostic pour petite enfance , personnes âgées et prévention de la santé .

Questeur : problème de coordination des réunions de commissions  
Dotation de solidarité communautaire  
Evolution de la représentativité en fonction de l'évolution démographique

Finances : pas de fiscalité propre  
Taxe ordures ménagères maintenue au niveau de 2008

Economie : présentation des îlots commerce ,CCI , logistique , PME PMI du parc du pays de Meaux .

Urbanisme : portes ouvertes à l'ANAH les 3 et 4 Avril

L' OPAH : commission qui fonctionne très bien et qui permet la remise sur le marché d'appartements remis aux normes.

Création d'un groupe de travail sur la mutualisation des services

Mr GENTIL fait un point sur la dernière réunion du GAREN.

Séance levée à 22 h 04